

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE
L'UPA appelle à plus de cohérence dans les orientations politiques

Alors que le débat parlementaire sur le principe général du repos dominical va s'engager, l'UPA appelle le gouvernement et les parlementaires à choisir des solutions favorables à l'économie de proximité, en cohérence avec les grandes orientations politiques récentes.

- Le président de la République a lui-même fondé le volet emploi du plan de relance de l'économie sur les entreprises de moins de 10 salariés, montrant que l'artisanat et le commerce de proximité constituent un rempart essentiel contre la crise. A contrario, l'extension de l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas de nature à créer de la richesse mais plutôt à déplacer la consommation de la semaine vers le dimanche et des commerces de proximité vers les hypermarchés. Une étude du CREDOC montre ainsi que l'extension de l'ouverture des commerces le dimanche serait globalement destructrice d'emploi.
- En outre, le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a lui-même rappelé le 15 décembre que la politique de protection de l'environnement engagée par la France et l'Europe devra rapidement privilégier la proximité, les filières courtes de production et de distribution et limiter les déplacements. A l'appui de cette affirmation, un rapport parlementaire* faisait déjà valoir en 2006 que la consommation dans un hypermarché de périphérie génère 773 kg de CO², contre à peine 13 kg dans un magasin de proximité et 60 kg dans le cas d'une livraison à domicile.
- Par ailleurs, l'UPA souhaite le maintien d'un jour de repos commun afin de permettre aux Français de « vivre ensemble » et de partager des activités familiales, culturelles, associatives ou sportives.

Dans ce contexte, l'UPA demande au législateur :

- de rappeler le principe général du repos dominical,
- de limiter les nouvelles dérogations à ce principe aux seules zones touristiques qui aujourd'hui ne sont pas autorisées à ouvrir,
- de confirmer l'interdiction d'ouverture dominicale des hypermarchés à prédominance alimentaire,
- d'engager une politique générale de développement de l'économie de proximité.

* Rapport n°3021 du 12 avril 2006 au nom de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'effet de serre (Président : Jean-Yves Le Déaut, Rapporteuse : Nathalie Kosciusko-Morizet)